



247, Impasse du Bois des Charrets  
24300 Saint-Front-sur Nizonne  
05.53.56.20.52  
contact@smctom-nontron.fr  
Du lundi au vendredi de 8h à 16h

# Tarifs 2024 d'accès aux services du SMCTOM de Nontron pour les professionnels

## Financement des services du SMCTOM de Nontron

Toutes les habitations et tous les locaux professionnels du territoire du SMCTOM (Dronne et Belle et Périgord Nontronnais) sont assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui figure sur l'avis de Taxes Foncières.

La plupart des professionnels ayant des volumes de déchets bien supérieurs à un foyer de taille moyenne, une redevance spéciale pour la collecte et le traitement de leurs Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), ainsi qu'une facturation du traitement des déchets apportés en déchèterie leur sont appliquées. Lors de la réunion du 18 décembre 2023, les membres du Comité Syndical ont délibéré, à 70 voix pour, sur les tarifs 2024 appliqués aux professionnels.

Ces tarifs et leurs conditions de facturation sont détaillés dans le présent document.

## Redevance Spéciale pour la collecte et le traitement des OMR

Une redevance spéciale est due par tous les professionnels (y compris industriels, commerçants, artisans, campings, micro-entreprises et établissements publics) bénéficiant de la collecte et du traitement de leur déchets résiduels. Conformément à la délibération du Comité Syndical du 18 décembre 2023, le calcul de la Redevance Spéciale due par les professionnels s'appliquera comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

→ **Facturation d'un abonnement annuel par point de collecte** correspondant à la collecte des ordures ménagères résiduelles avec mise à disposition de conteneurs ou de sacs spécifiques



Fréquence de collecte	Montant	Fréquence de collecte	Montant
1 fois toutes les 2 semaines	109,00 €	2 fois par semaine	242,00 €
1 fois par semaine	182,00 €	3 fois par semaine	290,00 €

→ **Facturation d'une part variable** au litre de 4,20 centimes qui correspond au coût du traitement des ordures ménagères, c'est-à-dire leur enfouissement sur le site de Saint-Laurent-des-Hommes.



**Chaque conteneur mis à la collecte est comptabilisé comme un conteneur plein**

**Nouveauté :** Certains secteurs sont difficiles à équiper par manque de place : les professionnels devront s'équiper de sacs de 50 ou 100 litres, identifiables par le logo du SMCTOM et leur couleur et , facturables au volume. Ils seront à déposer dans les bornes désignées. Les professionnels étant en capacité de stocker un conteneur, pourront le voir équiper d'un verrou.

A titre indicatif

Contenant	Coût par collecte	Contenant	Coût par collecte	Contenant	Coût par collecte
Sac 50 litres	2.10 €	Bac 120 litres	5.04 €	Bac 240 litres	10.08 €
Sac 100 litres	4.20 €	Bac 140 litres	5.88 €	Bac 360 litres	15.12 €
				Bac 750 litres	31.50 €

**Taxe, redevance ?** 50 % de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères que vous aurez payée pendant l'année N sera déduite du montant de votre Redevance Spéciale. Dans le cas où la Redevance Spéciale est inférieure, c'est la Taxe dans sa totalité qui s'applique. Aucun remboursement de la Taxe ne pourra être effectué.

**NB :** Pour les locataires, sans transmission de votre part de la Taxe que vous aura facturée votre bailleur, nous ne serons pas en mesure de la déduire de votre redevance.

## Autres tarifs 2024 pour les professionnels



### → Tarif des apports en déchèteries

Remblais / Gravats	10,56 €/m <sup>3</sup>	1 m <sup>3</sup> / jour
Bois	17,16 €/m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup> / jour
Non Valorisable	50,00 €/m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup> / jour
Déchets verts	15,20 €/m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup> / jour
Polystyrène	9,30 €/m <sup>3</sup>	
Déchets Toxiques	1,44 €/Kg	

→ Pour accéder en déchèterie, tout professionnel doit être muni d'un badge nominatif (dossier à retirer en déchèterie).

→ Tout dépôt sauvage est strictement interdit et sanctionné par la loi. Les amendes peuvent aller jusqu'à 1500 €.



Un bon de dépôt est établi par le gardien et doit être signé par le professionnel. Les bons de dépôt non signés par le professionnel ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation, le dépôt sera quand même facturé. La facturation est établie, par tranche de 0,25 m<sup>3</sup>, dès le premier déchet apporté.

### → Bonnes pratiques en déchèterie

- + Avant de venir, triez vos déchets pour gagner du temps ;
- + Sur place, présentez-vous au gardien pour qu'il puisse établir le bon de dépôt et signez-le ;
- + Restez courtois avec le personnel et les autres usagers ;
- + Patientez en cas d'affluence et limitez le temps de vos dépôts ;
- + Suivez les consignes du gardien, notamment en matière de tri ;
- + Laissez le site aussi propre que vous l'avez trouvé.



Tout comportement inacceptable envers le gardien tel que : refus de signer, agressivité verbale ou physique, intimidation, refus de tri... entraînera systématiquement une exclusion de toutes les déchèteries du territoire du SMCTOM de Nontron, pour une durée déterminée

### → Les locations de bennes

Le SMCTOM de Nontron peut mettre une ou plusieurs bennes à votre disposition, de façon ponctuelle ou toute l'année.

Chacune des bennes ne peut contenir qu'un seul type de déchet. Par exemple, une benne « carton » ne pourra contenir que du carton.



- + **Location** journalière de la benne : 2,00 € soit 51.30 € / mois
- + **Forfait** dépôt et enlèvement : 75,00 €
- + **Traitement** :

- Non valorisable : pesée effectuée sur le site de Saint-Front-sur-Nizonne : 500,00 € / tonne ; **(en cours de révision)**

- Lorsqu'il s'agira d'autres flux, les tarifs de la déchèterie s'appliqueront selon le volume de la benne mise à disposition (par exemple, une benne de 15m<sup>3</sup> de gravats sera facturée 15 x 10,56 €, soit 158,40 €).

+ **Pénalité** de 500,00 €/tonne, appliquée à l'ensemble de la benne, si le contenu de la benne n'est pas en conformité avec le type de benne demandé.



#### **Votre contact pour les déchèteries :**

**Elodie FERBER : 06 21 35 46 54**

**decheteries@smctom-nontron.fr**